



La lettre de la justice administrative

NUMÉRO 47 - AVRIL 2017

À la Une

Le décret du 6 avril 2017 rénove la procédure d'exécution des décisions du Conseil d'État

Le décret n° 2017-493 du 6 avril 2017, publié au Journal officiel le 7 avril 2017, modifie pour l'essentiel la partie réglementaire du livre IX du code de justice administrative, consacré à l'exécution des décisions rendues par les juridictions administratives.

La simplification de la procédure d'exécution des décisions du Conseil d'État

Le décret simplifie la procédure d'exécution applicable aux décisions rendues par le Conseil d'État et par les juridictions administratives spéciales, en la rapprochant de celle déjà applicable devant les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel.

Désormais, toutes les demandes d'exécution relevant de la compétence du Conseil d'État sont enregistrées par la section du rapport et des études, qui effectue, pendant une phase dite « administrative », toutes les diligences qu'elle estime utiles en vue de parvenir à l'exécution de la décision. En cas d'échec de ces diligences, le président de la section du contentieux ouvre une procédure juridictionnelle susceptible de conduire au prononcé d'une astreinte.

Le renforcement du suivi de l'exécution des décisions

Le décret permet au président du rapport et des études du Conseil d'État, même lorsqu'il n'est pas saisi d'une demande d'exécution, de demander à l'administration de justifier de l'exécution de certaines décisions qu'il a rendues. Une procédure d'astreinte

[Contentieux](#)

[Avis](#)

[Publications](#)

[Brèves](#)

[International](#)

[Agenda](#)

[Nominations](#)

d'office peut, le cas échéant, être ouverte. Le décret renforce également le suivi des astreintes prononcées par les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel.

L'extension de Télérecours à la « phase administrative » de la procédure d'exécution

Le décret permet aux avocats et aux administrations de présenter une demande d'exécution ou de déposer des observations et pièces, pendant la « phase administrative », par Télérecours.

| [Contentieux](#) | [Avis](#) | [Publications](#) | [Brèves](#) | [International](#) | [Agenda](#) | [Nominations](#)

Contentieux

+ Conseil d'État

+ Injonction de reprise des soins

Le juge des référés du Conseil d'État confirme l'injonction de reprendre les soins d'une enfant d'un an.

CE, juge des référés, 8 mars 2017, Assistance publique - Hôpitaux de Marseille, n° 408146, A. >

+ Refus de séjour

Le Conseil d'État précise sa jurisprudence relative à l'invocabilité de l'article 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme, qui garantit le droit au respect de la vie privée et familiale, en matière de recours contre une décision de refus de séjour.

CE, avis, 15 mars 2017, Préfet de la Loire-Atlantique c/ Mme B. et M. C., n°s 405586 405590, A. >

+ Principe de sécurité juridique et recours administratif

Le Conseil d'État applique la jurisprudence Czabaj aux contentieux fiscaux d'assiette et de recouvrement en jugeant que, dans le cas où le recours juridictionnel doit obligatoirement être précédé d'un recours administratif, celui-ci doit être exercé dans un délai raisonnable.

CE, section, 31 mars 2017, Ministre des finances et des comptes publics c/ M. A., n° 389842, A >



+ Urbanisme

La circonstance qu'une autorisation d'urbanisme respecte les prescriptions du PLU ne suffit pas à assurer sa légalité au regard des dispositions directement applicables des articles L. 146-1 et s. du code de l'urbanisme (dispositions particulières au littoral).

CE, section, 31 mars 2017, Savoie Lac

Investissement, n° 392186, A. [≥](#)

+ Tribunaux administratifs et cours administratives d'appel

+ Incinérateur de Fos-sur-mer

La cour administrative d'appel de Marseille rejette la requête de la commune de Fos-sur-mer contestant l'arrêté du 28 juin 2012 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a autorisé l'extension de la capacité d'incinération et de la capacité totale de réception des déchets ménagers de l'incinérateur de Fos-sur-mer.

CAA Marseille, 9 février 2017, Commune de Fos-sur-mer, n° 15MA00895, C [≥](#)

+ Tarifs de stationnement résident à Grenoble

Le tribunal administratif de Grenoble annule la délibération du conseil municipal de Grenoble instituant des tarifs de stationnement résident fondés sur le quotient familial. Il juge que s'il existe, entre les résidents et les non-résidents, une différence de situation de nature à justifier des tarifs de stationnement réduits pour les premiers, le quotient familial des résidents ne peut être un critère légal pour justifier une tarification différenciée.

TA Grenoble, 14 février 2017, Mme A., n° 1603667, C+ [≥](#)

+ Enlèvement d'une benne empêchant l'accès à un dispositif de douches proposé par une association

Le tribunal administratif de Lille ordonne à la commune de Calais de faire procéder à l'enlèvement d'une benne à matériaux installée devant les locaux du Secours Catholique afin d'empêcher l'installation par cette association d'une construction modulaire destinée à accueillir des douches.

TA Lille, juge des référés, 13 février 2017, Association Secours Catholique, n° 1701245, C [≥](#)

+ Cour nationale du droit d'asile

La CNDA précise la définition du groupe social des femmes nigérianes victimes d'un réseau transnational de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle qui sont parvenues à s'en extraire ou ont entamé des démarches en ce sens.

La grande formation de la cour rappelle que la traite des êtres humains est qualifiée de crime au regard du droit national et international. Elle juge dès lors que la traite des femmes organisée par un réseau criminel transnational à des fins d'exploitation sexuelle constitue une persécution.

S'agissant du Nigéria, la cour relève que malgré l'adoption d'une loi condamnant le proxénétisme, les moyens manquent pour protéger durablement les victimes de la traite transnationale à des fins de prostitution rentrées au Nigéria. Lorsque ces dernières ne se sont pas acquittées de la dette contractée auprès du réseau qui les a recrutées, a fortiori dans le cas où elles ont dénoncé celui-ci aux autorités françaises, elles ne peuvent espérer reprendre une vie normale dans leur pays et s'exposent à un risque sérieux de marginalisation, y compris vis-à-vis de leur propre famille, voire à la menace d'être renvoyées en Europe par ce réseau. Ces femmes, parvenues à s'extraire de ces réseaux ou ayant entamé des démarches en ce sens, partagent une histoire et un statut de victime qui leur confèrent une identité propre perçue comme différente par la société environnante et les institutions, qu'il s'agisse des trafiquants, de la population et des familles ou de la puissance publique. Dès lors, elles constituent un groupe social au sens de l'article 1A2 de la convention de Genève, sans pouvoir espérer une protection effective de la part des autorités nigérianes sur une quelconque partie du territoire de leur pays.

CNDA, GF, 30 mars 2017, Mme F., n° 16015058, R [>](#)

[Contentieux](#) | [Avis](#) | [Publications](#) | [Brèves](#) | [International](#) | [Agenda](#) | [Nominations](#)

Avis

5 avril 2017
Avis sur le projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017-52 du 19 janvier 2017 modifiant l'objet de l'association pour l'accès aux garanties locatives et de l'association foncière logement et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code des juridictions financières. [>](#)

Section des travaux publics - séance du 28 mars 2017 - n° 392968
Le Gouvernement a rendu public l'avis sur le projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017-52 du 19 janvier

9 février 2017
Avis du Conseil d'État relatif au financement des campagnes électorales. [>](#)

Section de l'Intérieur - séance du 9 février 2017 - n° 392602
Le Gouvernement a rendu public l'avis sur la question qu'il avait posée au Conseil d'État au sujet des prêts ou avances pour les candidats aux élections politiques, qu'ils émanent de personnes physiques ou morales.

2017 modifiant l'objet de l'association pour l'accès aux garanties locatives et de l'association foncière logement et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code des juridictions financières (LHAL1700949L) - conseil des ministres du 5 avril 2017.

[Contentieux](#) | [Avis](#) | [Publications](#) | [Brèves](#) | [International](#) | [Agenda](#) | [Nominations](#)

Publications

CNDA



[La nouvelle brochure de la Cour nationale du droit d'asile est désormais disponible sur le site de la CNDA >](#)

Glossaire



Le glossaire pour les justiciables a été mis à jour sur le site internet du Conseil d'État.

[Il est accessible sur toutes les pages sur la barre d'outils en cliquant sur la lettre G >](#)

[Contentieux](#) | [Avis](#) | [Publications](#) | [Brèves](#) | [International](#) | [Agenda](#) | [Nominations](#)

Brèves

+ Laïcité et liberté, compatibilité ?

« Si les liens entre laïcité et liberté reposent sur des principes anciens et intangibles, de nouveaux débats se développent dans la France d'aujourd'hui qui donnent au sujet un regain d'actualité. »

Retrouver l'intervention de Bernard Stirn, président de la section du contentieux du Conseil d'État, professeur associé à Sciences Po, du 16 mars 2017 au Rotary de Paris-Ouest. >



+ Réunion annuelle des chefs de juridiction administrative

La réunion annuelle des chefs de juridiction s'est tenue en salle d'assemblée générale du Conseil d'État les 14 et 15 mars. Rassemblant autour du vice-président et du secrétariat général, l'ensemble des présidents de juridictions administratives, ces journées ont été l'occasion d'aborder des sujets relatifs à l'activité contentieuse ainsi qu'à la gestion et l'organisation des juridictions.

Retrouver l'intervention de Jean-Marc Sauvé, vice-président du Conseil d'État, au ministère de la justice le 15 mars 2017 lors de la réunion annuelle des chefs de juridiction administrative. >

+ Comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative : attribution du prix de thèse 2016

Le jury a accordé, le 5 avril 2017, le Prix de thèse 2016 à M. Nicolas Sild pour ses travaux sur « Le gallicanisme et la construction de l'État (1563-1905) ». >

+ Le Conseil d'État présente sa candidature pour obtenir le label diversité

Conformément aux préconisations gouvernementales retenues lors du comité interministériel « Égalité - Citoyenneté » du 6 mars 2015, le Conseil d'État a décidé de présenter sa candidature à l'attribution du label « Diversité et égalité entre les femmes et les hommes ». >

+ Décision du Conseil constitutionnel - assignations à résidence

A la suite de la décision du Conseil constitutionnel n° 2017-624 du 16 mars 2017, le Conseil d'État annule les audiences relatives aux demandes d'autorisation de prolonger des assignations à résidence au-delà de 12 mois. >



+ Assemblée générale plénière en présence de M. François Hollande, président de la République

Le président de la République, M. François Hollande, s'est rendu mercredi 22 mars 2017, au Conseil d'État ; il était accompagné par M. Jean-Jacques Urvoas, Garde des Sceaux.

> visionner le discours du président de la République

> lire le discours du président de la République sur le site internet de l'Élysée

[> télécharger le discours du vice-président du Conseil d'État au format pdf](#)

+ La médiation dans les litiges relevant de la compétence du juge administratif

Décret n°2017-566 du 18 avril 2017 - JORF n°0093 du 20 avril / NOR: JUSC1703326D Le décret précise les règles procédurales de la médiation dans les litiges relevant de la compétence du juge administratif, dont le régime est fixé par les articles L. 213-1 et suivants du code de justice administrative, issus de la loi no 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle. Il précise en outre les modalités d'articulation de la médiation à l'initiative des parties avec la procédure de recours administratif préalable obligatoire devant la commission des recours des militaires, dont le régime est fixé par les articles R. 4125-1 à R. 4125-10 du code de la défense. >

La 11ème conférence du cycle des Entretiens sur l'Europe, avec pour thème "**Quels droits pour les citoyens européens**" s'est tenue mercredi 8 mars 2017 au Conseil d'État.

+ [Toutes les informations sur la conférence](#) >

[Contentieux](#) | [Avis](#) | [Publications](#) | [Brèves](#) | **[International](#)** | [Agenda](#) | [Nominations](#)

International

+ Séminaire au Conseil d'État de Belgique

Le 6 mars 2017, le Conseil d'État de Belgique a accueilli une délégation du Conseil d'État de France pour un séminaire juridique sur la lutte contre le terrorisme, la réparation des dommages causés par l'action de l'administration et la publication des avis consultatifs émis par les institutions. Pour plus d'informations >



+ Séminaire avec l'université Yale

Un séminaire juridique organisé par le Conseil d'État et l'université Yale s'est tenu à Paris les 10 et 11 mars 2017. Les débats ont porté sur le contrôle juridictionnel des pouvoirs exécutif et législatif, l'égalité d'accès à l'éducation, le contrôle juridictionnel en matière de détention, d'incarcération et d'immigration, la réglementation du

[logement et de la propriété ainsi que la liberté d'expression et de religion. >](#)

+ Forum des magistrats de l'Union européenne

[A l'occasion du 60^e anniversaire du traité de Rome, le forum annuel des magistrats de l'Union européenne s'est centré sur le thème de la justice européenne en réseau. Le vice-président du Conseil d'État a prononcé à cette occasion une intervention intitulée "La justice européenne en réseau, élément indispensable d'une justice européenne de qualité". >](#)

+ Séminaire avec le Conseil d'État d'Italie

[Les Conseils d'État de France et d'Italie ont débattu de questions d'intérêt commun, dans une perspective comparatiste, lors d'un séminaire qui s'est tenu à Paris le 3 avril. Vous pouvez accéder aux interventions françaises sur les procédures d'urgence devant le juge administratif et l'influence sur les jurisprudences nationales de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales . >](#)



+ Séminaire avec la Cour administrative fédérale d'Allemagne

[La Cour administrative fédérale d'Allemagne \(*Bundesverwaltungsgericht*\) a été accueillie au Conseil d'État du 20 au 22 avril 2017 pour un séminaire sur le rapport entre le droit international et le droit interne, le degré du contrôle effectué par le juge de l'urgence et le contrôle des systèmes d'information utilisés par les juridictions. Les textes des intervenants français sont consultables en ligne. >](#)

[Contentieux](#) | [Avis](#) | [Publications](#) | [Brèves](#) | [International](#) | **[Agenda](#)** | [Nominations](#)

Agenda

+ Conférences

+ La conférence de clôture du cycle des Entretiens sur l'Europe aura lieu le **14 juin 2017 de 17h30 à 19h30**, sur le thème « Le poids de l'Union européenne dans le monde ». Cette conférence, modérée par Jean-Marc Sauvé, vice-président du Conseil d'État, réunira Hubert Védrine, ancien ministre des affaires étrangères et Alain Le Roy, ambassadeur de France, ancien secrétaire général du Service européen pour l'action extérieure. L'allocution de conclusion du cycle sera prononcée par Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République.

+ Colloques

+ Un colloque sur « Les sportifs de haut niveau et professionnels et la loi du 27 novembre 2015 : bilan et perspectives », sera organisé le **23 juin 2017** au Conseil d'État de **9h00 à**

17h00, en partenariat avec la Cour de cassation, le CDES (Centre de droit et d'économie du sport de Limoges), le CNOSF (Comité national olympique et sportif français), et les éditions Dalloz.

Cette manifestation sera la quatrième d'une série de colloques consacrés au droit du sport, organisés tous les deux ans depuis 2011 alternativement au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

+ Les états généraux du droit administratif

Le prochain événement des **États généraux du droit administratif**, organisé par le Conseil national des barreaux et le Conseil d'État, aura lieu le **vendredi 30 juin 2017** à la Maison de la Chimie à Paris.

[Plus d'informations >](#)

+ [Retrouvez l'ensemble des conférences et des colloques du Conseil d'État >](#)

+ [Les vidéos des colloques et conférences sont en ligne sur Vimeo.](#)

[Voir la vidéo du colloque organisé le 8 mars 2016, dans le cadre des Entretiens sur l'Europe "Quels droits pour les citoyens européens" et les interviews de 3 de ses participants >](#)

[Contentieux](#) | [Avis](#) | [Publications](#) | [Brèves](#) | [International](#) | [Agenda](#) | **[Nominations](#)**

Nominations

+ Dans les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs

- + **Xavier Faessel**, président du tribunal administratif de Besançon, le 1er mai 2017.
- + **Michel Lascar**, président du tribunal administratif de Toulon depuis le 1er avril 2017.
- + **Pascale Rousselle**, présidente du tribunal administratif de Nancy depuis le 16 mars 2017.
- + **Jean-Christophe Duchon-Doris**, président du tribunal administratif de Nice depuis le 1er mars 2017.

+ Au Conseil d'État

+ **Martine de Boisdeffre**, présidente de la section du rapport et des études depuis le 14 mars 2017.

+ **Maryvonne de Saint Pulgent**, présidente adjointe de la section de l'intérieur depuis le 14 mars 2017.



Directeur de publication : Jean-Marc Sauv  - **Pr sident du Comit  de r daction** : Martine de Boisdeffre - **Comit  de r daction** : Anne-C cile Castellani-Demb l , Catherine Bergeal, Natacha Chicot, Isabelle Danielian, Lucienne Erstein, Patrick G rard, Yves Gounin, Anne Iljic, Samantha Leblanc, Corinne Ledamoisel, Guillaume Odinet, Jocelyne Rand , Sophie Roussel, Mich le de Segonzac, Pascal Trouilly - **Secr taire de r daction** : H l ne Salmon - Conseil d' tat : 1, place du Palais Royal 75001 Paris T l. : 01 40 20 80 00 - M l : webmestre@conseil-etat.fr - R alisation : CE/direction de la communication